

Le Burundi parmi les pays qui ont le plus amélioré la réglementation des affaires

Le rapport "Doing Business" salue le Burundi, la Côte d'Ivoire et le Rwanda Voice of America, 29.10.2013 Publication ici
 À Washington du rapport annuel du groupe de la Banque mondiale, « Doing Business », qui mesure chaque année la facilité de faire des affaires. Un rapport très attendu des gouvernements, notamment en Afrique subsaharienne, car il peut encourager les investisseurs à s'orienter vers un pays. Un classement élevé signifie que l'environnement réglementaire du pays est favorable aux activités commerciales. Cette année, le Burundi, la Côte d'Ivoire et le Rwanda comptent parmi les économies qui ont le plus amélioré la réglementation des affaires, affirme l'un des auteurs du rapport Frederic Meunier.

« Le Rwanda a enregistré un nombre record de réformes avec huit réformes parmi les 10 sujets couverts par Doing Business », relève M. Meunier. « Le Rwanda a notamment mis en place de nombreuses procédures électroniques pour le paiement des impôts, le commerce transfrontalier et l'obtention des permis de construire ». Quant au Burundi, il a mis en place six réformes, et la Côte d'Ivoire 4 autres, note le responsable de la Société financière internationale (SFI). « C'est une très belle histoire que celle de la Côte d'Ivoire cette année », estime M. Meunier. « Parmi les quatre réformes, il y a celle dans l'exécution des contrats et la mise en place d'un tribunal de commerce spécialisé, qui n'existait auparavant. En d'autres termes si vous avez un litige commercial, désormais vous aurez un tribunal qui sera spécifiquement dédié au traitement de ces affaires ». Ce qui fera économiser beaucoup de temps aux entrepreneurs, poursuit-il. Le rapport Doing Business note également que le Burundi a nettement amélioré le transfert de la propriété. Les questions de terre et de propriété sont très importantes », rappelle M. Meunier. Le Burundi a mis en place un guichet unique pour le transfert des propriétés. « Dans un même endroit, on a mis en place un bureau où la municipalité de Bujumbura, les impôts, le registre foncier travaillent ensemble afin de faciliter toutes les procédures pour que les entrepreneurs puissent de manière formelle l'enregistrement des propriétés », explique-t-il. Le guichet unique prend également en charge tous les permis de construire, ce qui simplifie grandement les démarches des opérateurs et permet de formaliser petit à petit l'économie. Quant au Togo, il a mis en place plusieurs réformes, notamment il a amélioré le guichet unique, ce qui facilite la création d'entreprises tout en réduisant les coûts des enregistrements. Et ce qui concerne les permis de construire, les opérations à l'Hôtel de ville de Lomé ont vu le traitement des dossiers se réduire, note M. Meunier. Le classement établi par « Doing Business » résulte de l'analyse de 10 indicateurs dans les 189 économies couvertes par l'édition 2013. A noter que la jeune République du Soudan du Sud est très mal notée.